

## EXTRAIT DU REGISTRE D ARRETES DU MAIRE

Objet : Arrêté de circulation pour travaux de déroulage d'une fibre optique sur les secteurs Avenue de Rodez-Rond-point du Lachet - Route des Hauts de la Mouline - Route de la Prade - Route du Monastère

N/Réf. : **AR2026/061**

Le Maire d'OLEMPS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles suivants, L 2212-1 L 2212-2 et L 2213-1 à L 2212-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de sécurité publique ;

VU le Code de la Route,

VU le Code de la voirie Routière ;

VU la demande présentée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS - 300 Rue Léon Joulin - 31023 TOULOUSE CEDEX 1 relative aux travaux de déroulage d'une fibre optique sur plusieurs secteurs d'Olemps

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel intervenant sur le chantier, de réglementer temporairement la circulation Avenue de Rodez-Rond-point du Lachet - Route des Hauts de la Mouline - Route de la Prade - Route du Monastère

### ARRETE

Article 1: A partir du lundi 06 juillet 2026 jusqu'au lundi 27 juillet 2026, pendant la durée des travaux la circulation, au droit du chantier pourra être réglementée comme suit :

- Mise en place d'une circulation alternée
- Alternat assuré soit par feux tricolores temporaires, soit par piquets K10
- Limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier
- Interdiction de dépassement dans l'emprise du chantier

Article 2: Une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles sera mise en place par l'entreprise, une signalisation lumineuse pourra être maintenue la nuit

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication dans les formes prescrites.

Article 4: Mme la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Aveyron, Monsieur le Commandant de la police Nationale de Rodez.

Fait à Olemps, le 02 juillet 2026

*Le Maire*



*Danièle KAYA VAUR*

Accusé de réception en préfecture  
012-211201744-20260702-AR2026061-AR  
Reçu le 03/07/2026

*P. VIARROT  
Ratier*